

points de vue des avantages des deux modifications majeures que nous recommandons dans la présente étude.

Nos recommandations majeures sont formulées compte tenu du fait que le travail qui se rapporte aux affectations dans un service à l'étranger et les conditions d'emplois, les caractéristiques et les qualifications des employées qui accomplissent un tel travail avec succès sont fondamentalement différents de ceux qui caractérisent un travail dans un environnement statique au Canada; ces conditions particulières de travail et les exigences de l'emploi justifient que l'on applique un traitement particulier au groupe des employées qui seront appelées à pourvoir les emplois en question.

Il est évident que l'on trouve au Ministère deux genres distincts d'emplois de sténodactylographes, l'emploi à l'étranger exigeant beaucoup plus que les compétences de base d'une sténographe et d'une secrétaire. Cette différence doit être reconnue officiellement et se traduire par une organisation de la carrière, des indemnités et des avantages si l'on veut que les agents de ce Ministère soient convenablement secondés dans leur travail à l'étranger, si l'on veut réduire aussi le roulement du personnel et si l'on veut enfin relever le moral de toutes les employées.

Il est essentiel, dans les circonstances présentes, de créer un service de soutien vigoureux et bien organisé, car la part que prendra ce service dans le travail à l'étranger sera l'un des premiers résultats concrets du projet d'intégration des activités du Canada à l'étranger. Le succès du fonctionnement de ces services de soutien sera sans nul doute l'un des premiers critères qui permettront aussi bien à ceux qui y prendront part qu'au public canadien en général de juger dans son ensemble le plan d'intégration.